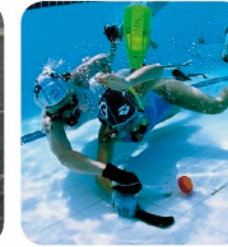
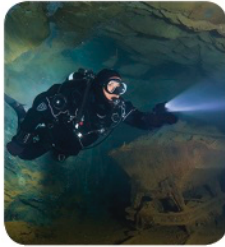


Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique



PLONGEE (Air, Nitrox, Trimix élémentaire), toute activité scaphandre
APNEE en milieu naturel ou en fosse

NAGE avec PAMES, NAGE en EAU VIVE, HOCKEY, TIR sur Cible,
APNEE en piscine

**DISPOSITIF 1 AN
CACI PAR TOUT MEDECIN**

ADULTES ET MINEURS

- CACI de moins de 1 an à la prise de licence
- CACI de moins de 1 an au jour de la pratique, de la compétition, de l'encadrement ou du passage d'un brevet.

ADULTES

CACI de moins de 1 an à la prise de licence

MINEURS

CACI non exigible, seule une réponse négative au questionnaire de santé est demandée annuellement : <https://medical.ffessm.fr/>

**Le médecin a à sa disposition un certificat médical de référence (annexe III-1-3 du règlement médical)
Le médecin peut se référer aux fiches conseils de la Commission Médicale et de Prévention FFESSM
<https://medical.ffessm.fr/>**

- **Obligation de faire appel à un Médecin Fédéral, ou** médecin du sport, ou DU ou DIU de médecine subaquatique :
=> La pratique du TRIMIX Hypoxique => La COMPETITION en APNEE eau libre
- **Handisub® :** - Baptême (sans licence) < 2 mètres : Obligation d'un CACI par Tout médecin.
- Toute autre pratique : Médecin Fédéral, Spécialisé ou du Sport
- **Sportif sélectionné en Équipe de France** ou inscrit à titre individuel à une compétition internationale officielle CMAS : Médecin du Sport (liste d'exams imposés).
- **Pour le double surclassement** le CACI doit être établi par un médecin du sport, ou DU ou DIU de médecine subaquatique.

RAPPEL

SANS LICENCE ni CACI : Baptêmes, PE12, Pass Découverte, Pass Apnée, Pass Plongée, 1^{ère} étoile de mer.

LICENCE SANS CACI : La délivrance d'une licence aidant-accompagnant n'est pas subordonnée à la présentation d'un certificat médical.